

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Gazette des Familles

CANADIENNE ET ACADIENNE.

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 7. Cap Rouge, Novembre, 1876. No. 11.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : M. L'ABBÉ PROVANCHER.

N. B.—Plusieurs abonnés, n'ayant pas fait attention à la remarque en tête de notre No. 8, ont pensé que la présente année de publication se terminait, comme ci-devant, au mois d'octobre. Il n'en est rien cependant ; bien que cette année soit commencée en novembre dernier, elle ne se terminera qu'avec décembre prochain, parce que nous n'avons donné que deux livraisons ordinaires pour les quatre mois de juin, juillet, août et septembre.

Les abonnés ont donc encore droit, en outre de la présente livraison, à celle du mois de décembre, pour ce qu'ils ont déjà payé.

—000—

LES JUSTES DE L'AUTRE VIE.

L'Église a particulièrement consacré le mois de novembre à la mémoire de ceux qui nous ont devancés dans le séjour de l'autre vie, de ceux qui, après avoir compté sur les promesses, ont laissé cette terre pour aller en recevoir l'accomplissement dans un monde meilleur.

Parmi les trépassés, l'Église en distingue de deux sortes : ceux qui sont actuellement en possession des biens éternels, récompense de leurs vertus ; et ceux qui, avant d'en jouir, ont encore des expiations à subir pour des souillures légères contractées en cette vie, ou pour satisfaire à la justice de Dieu outragée par des péchés dont ils ont reçu le pardon avant de mourir.

Et les réprouvés de l'Enfer, dira-t-on, qu'en faites-vous ? Oh ! pour ceux-ci, ils sont morts, morts pour l'éternité, nous-n'avons donc plus, de même que l'Église, à nous

en occuper, pas même à leur donner des regrets qui ne leur profiteraient en aucune manière. Tout ce qui nous concerne à leur égard, c'est d'éviter leurs dérèglements, de nous garder contre les écarts auxquels ils se sont volontairement abandonnés, afin de ne pas aller partager leurs supplices et leurs tourments.

Ici se pose naturellement une question.

On se reconnaît dans l'autre vie, les enfants reconnaissent leurs parents, les époux leurs épouses, les pasteurs leurs troupeaux, les amis leurs amis ; les saints du Ciel, non seulement se connaissent entre eux, mais voient encore leurs amis, leurs proches, qui sont à subir des expiations dans le Purgatoire, et aussi de ceux qui furent leurs alliés ou leurs amis, brûler dans les flammes de l'Enfer, pour expier des crimes dont ils n'ont pas voulu se repentir pour en obtenir le pardon ; est-ce qu'une telle vue ne les afflige pas, ne vient pas en quelque sorte diminuer leur bonheur ?

Non ; aucunement. Les saints dans le Ciel voient la vérité, Dieu lui-même, sans voiles et sans ombres. Absorbés ainsi dans la divinité, ils voient toute chose, comme Dieu les voit lui-même. Or leur affection pour quelqu'un s'affaiblit en proportion de son éloignement du souverain bien ; elle est donc en conséquence nulle pour les damnés, puisque ceux-ci, par leurs crimes et leurs forfaits, par leurs résistances obstinées à la grâce et à l'amour du Créateur, se sont éloignés de lui à une distance infinie.

Mais même dans notre nature déchue et si faillible nous reconnaissons la raison de tels sentiments ; nous en voyons tous les jours des exemples dans le monde. L'épouse vertueuse se sépare volontairement de celui à qui elle avait juré un amour éternel, pour se soustraire à ses brutalités, à sa dépravation ; et ne consentira à le reprendre, que lorsqu'elle verra le repentir, avec de meilleurs sentiments, rentrer dans son cœur. Mais si le repentir chez ce malheureux devenait impossible, comme chez les damnés, elle ne pourrait voir son éloignement qu'avec plaisir, loin de le regretter. Les saints dans le Ciel ne voient donc dans les tourments qu'endurent les réprouvés dans l'enfer, que l'accomplissement de la justice de Dieu à leur égard, et ne peuvent pas plus s'en attrister que Dieu lui-même ne s'en afflige.

Et il en est de même aussi pour le degré d'élévation ou d'infériorité où sera placé chaque élu ; nul n'enviera la place d'un autre, par ce que tous ces degrés, ces distinc-

tions, seront vus avec l'œil de la souveraine justice de Dieu. Là, règne une harmonie parfaite, que le moindre chagrin, le moindre déplaisir ne viendra jamais troubler. Les élus, mêlés aux esprits célestes, occupant les trônes que les anges déchus ont laissés vides, seront cependant toujours d'une nature différente des anges, puisque ceux-ci n'ont jamais partagé la nature humaine et que, celle-ci une fois acquise, ne se perd plus, et se rassasieront comme eux à la source des plus pures délices, sans jamais se jalouser ni se porter envie les uns aux autres.

Mais, dit l'impie, est-ce que jamais personne est venue de l'autre monde, pour nous dire comment les choses se passent là ?

Oui, certainement ; et ils sont nombreux ceux qui sont ainsi revenus de l'autre monde.

Mais la chose est-elle possible ?

Suivant les lois ordinaires de la nature, non ; mais très possible avec la permission de Dieu. Car, sans parler ici de Jésus-Christ lui-même, de Lazarre, du fils de la veuve de Naïm, lesquels après être passés de vie à trépas sont revenus continuer leur vie sur la terre, nous avons une foule d'exemples d'âmes qui se sont montrées, après leur mort, à des vivants, pour leur donner des avertissements, leur communiquer la volonté de Dieu, etc., apparitions aussi bien constatées que la plupart des faits historiques que nous admettons sans aucune difficulté.

Ste. Françoise Romaine, cette femme si extraordinaire, qui, après avoir vécu dans le monde, avoir été mariée et avoir élevé une famille, se fit religieuse, et sembla dès lors vivre autant dans le Ciel que sur la terre, nous raconte ainsi l'apparition de l'un de ses enfants, Evangélista, mort depuis peu de temps :

“ C'était un matin, vers le lever de l'aurore ; je venais de m'habiller. Mon cœur était monté vers Dieu, et mon regard s'était abaissé sur ma fille, encore en bas âge, qui dormait près de moi. Tout-à-coup ma chambre fut remplie d'une lumière inaccoutumée, au milieu de laquelle j'aperçus mon Evangélista, mort depuis un an. C'était la même taille, c'était le même extérieur que de son vivant ; mais sa beauté était incomparablement plus ravissante. Ce fils toujours aimant s'approcha de moi, et me salua avec un respect profond et une grâce charmante. Transportée d'une joie indicible, je fis alors ce qu'aurait fait toute autre mère à ma place ; j'étendis les bras pour presser encore une fois ce cher enfant sur mon

cœur, et je lui dis : Gardes-tu, mon fils, gardes-tu dans le Ciel le souvenir de ta mère ? — O ma mère, répondit Evangélista, voyez si je pense à vous et si je vous aime !

“ N’apercevez-vous pas, se tenant debout à côté de moi, un autre enfant d’une beauté bien supérieure à la mienne ? Il est mon compagnon dans le chœur des archanges ; car je suis au Ciel dans le second chœur de la hiérarchie inférieure. Toutefois cet archange est placé plus haut que moi dans la gloire. Cependant Dieu vous le donne. Dieu va vous le laisser pour tenir auprès de vous ma place et la place de ma petite sœur Agnès, qui bientôt s’envolera dans le paradis, et y goûtera avec moi les joies éternelles. Ce céleste esprit vous consolera dans votre pèlerinage, vous accompagnera assidûment et restera à vos côtés le jour et la nuit, de manière que vous puissiez le voir de vos propres yeux.

“ Ce colloque dura près d’une heure, et avant de me quitter, l’enfant me demanda la permission de retourner au Ciel en me laissant l’archange.” (1).

C’est pour honorer la mémoire et nous assurer la protection de tant de saintes âmes, qui sont passées sur cette terre en faisant le bien, mais dont la vertu n’a eu pour témoin que l’œil de Dieu, que l’Eglise a institué la fête de Tous les Saints. En ce jour, elle célèbre la victoire de ces multitudes qui, marquées du sang de l’agneau, l’ont suivi sur la terre dans ses humiliations, et jouissent aujourd’hui avec lui de la souveraine béatitude. Oh ! s’il nous était donné de faire en ce jour la revue de ces glorieuses phalanges, sans doute que nous distinguerions dans leurs rangs, mêlés aux esprits célestes, un grand nombre de ceux qui nous furent attachés sur la terre à divers titres, qui nous accordèrent leur affection et reçurent notre attachement ! Ce pasteur, peut-être, qui veilla sur notre innocence avec tant de sollicitude, ce père, cette mère peut-être, qui nous prêchèrent la vertu et de parole et d’exemple, ces petits frères, petites sœurs qui laissèrent cette terre sans en avoir contracté les souillures, pour aller prendre rang de suite dans les chœurs des anges ! Leur intelligence a reçu là le complet développement qu’elle n’avait pu acquérir sur la terre ; ils nous reconnaissent pour frères, sœurs, et nous aiment avec toute la tendresse que commandent les liens de parenté qui nous

(1) *Acta Sanctorum*, IX Martii, Vita Sanctæ Francisæ, Cap. III, nos. 21, 22, 23.

les tiennent attachés. Pourquoi donc ne pas nous adresser à tous ces saints amis avec la plus vive confiance ?

Aucun saint dans le Ciel ne nous accordera plus volontiers sa protection que ceux qui, après nous avoir chéris sur la terre, nous portent encore la même affection maintenant qu'ils jouissent de la souveraine béatitude.

Les personnes pieuses se complaisent à nous faire le récit de nombreuses faveurs obtenues par l'intercession de personnes que l'Eglise n'a pas encore rangées au nombre des saints, mais dont les vertus nous sont une garantie et de la place qu'elles doivent occuper et de la puissance dont elles peuvent jouir là haut. Pourquoi n'en agissons-nous pas de la sorte ?

On signale, à Québec, de nombreuses faveurs obtenues par l'intercession de cette fleur du Carmel, à qui l'institut de Ste. Thérèse devait servir de calice, qui a dû passer en France pour le rencontrer, et qui aussitôt, est passée à l'épanouissement et a porté en abondance les fruits des plus sublimes vertus; si bien que mûre déjà pour le Ciel, elle a quitté cette terre lorsqu'elle n'était encore qu'au printemps de la vie. (1).

Une autre encore que nous, Canadiens, devons invoquer avec confiance, c'est la Mère Marie de l'Incarnation, dont le procès de canonisation se poursuit actuellement en cour de Rome. Parmi tous les saints que l'Eglise honore d'un culte public, il n'y en a encore qu'un qui appartienne à l'Amérique, c'est Ste. Rose de Lima, au Pérou; il est tout probable que la seconde sera la première supérieure des Ursulines de Québec, la Mère Marie de l'Incarnation.

Invoquons avec confiance ces saints protecteurs, surtout dans nos besoins spirituels; les liens qui nous unissent à eux, nous sont une garantie de la protection qu'ils ne manqueront pas de nous accorder.

(1) Dlle. Frémont, de Québec, la première Carmélite Canadienne, décédée en France il n'y a que quelques années.

APPARITIONS PROPHÉTIQUES

D'UNE AME DU PURGATOIRE A UNE RELIGIEUSE D'UN
MONASTÈRE DE BELGIQUE, EN 1870.

Le récit qui suit, tout merveilleux qu'il soit, est revêtu de tous les caractères d'une authenticité parfaite. Il a été donné par un saint prêtre, M. l'abbé Curicque, du diocèse de Metz, et publié avec l'autorisation de l'ordinaire de Malines, en Belgique. "Ce récit, écrivait un bon religieux franciscain, mérite d'être lu et médité." Nous n'avons pas de doute que nos lecteurs y trouveront abondamment de quoi s'édifier et des motifs puissants pour s'engager à faire le bien.

I

Vers le milieu du mois de septembre 1870, une religieuse d'un monastère situé dans l'archidiocèse de Malines, en Belgique, ressentit tout-à-coup une peine indicible au plus intime de son âme. Ne sachant à quelle cause attribuer cette tristesse qui ne la quittait plus et qu'elle n'avait jamais éprouvée auparavant, elle s'efforça, mais en vain, de la surmonter ou du moins de s'en distraire. La Sœur Marie-Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus, pour ne désigner ici sa personne que par son seul nom de Religion, était devenue pour elle-même comme pour ses compagnes une véritable énigme : elle jusque-là si gaie, si ouverte, si joyeuse, si française enfin par le caractère comme par la naissance, se demandait à elle-même d'où pouvait se faire que, dès sa première année de profession, la douleur et les larmes devinssent ainsi son partage.

Loïn de rien gagner sur elle-même, elle se vit, quelques jours après ces derniers assauts, comme obsédée par une puissance invisible qui la circonvenait partout : c'était comme une ombre qui s'attachait à ses pas et la poursuivait au chœur, au réfectoire, en récréation, au confessionnal même, sans plus lui laisser un instant de trêve, ni le jour, ni la nuit. Ainsi la Sœur était souvent tirée par le scapulaire ; un poids énorme pesait sur son épaule droite :

"C'était comme une charge de plomb," disait-elle à sa Supérieure, pour qui elle n'avait point de secret, et qui a été mise, comme aussi la Maitresse des novices, à cause de cette confiance sans bornes, au courant de tous les

mystérieux incidents de ces manifestations de l'autre monde.

Enfin, le 29 septembre, arriva de France une lettre en retard de deux semaines, par suite des catastrophes lamentables que tout le monde connaît : elle annonçait le décès du père de la Sœur-Marie-Séraphine, mort le 17 de ce même mois. Tout s'expliquait dès lors.

II

A partir de ce jour, la pauvre Sœur dont les angoisses ne devenaient que plus vives, entendit souvent des gémissements qui lui rappelaient les exclamations entrecoupées de son père lorsqu'il était dans la peine. Une voix bien distincte lui criait sans relâche : "*Ma chère fille, aie pitié de moi ! aie pitié de moi !*"

Le 4 octobre suivant, de nouveaux tourments commencèrent pour la Sœur ; elle devint fort souffrante. Ses douleurs se portèrent principalement à la tête où elles étaient presque intolérables et durèrent, avec cette intensité, jusqu'au milieu du mois.

Le 14, au soir, comme la Sœur était couchée au dortoir des Professes-Novices, et qu'elle venait de s'assoupir, elle vit tout-à-coup venir à elle, entre son lit et la muraille, son pauvre père tout environné de flammes et en proie à une extrême tristesse. A cet aspect, elle fut saisie d'une telle compassion, qu'elle poussa des cris plaintifs sans même s'en douter. Il lui semblait aussi être de son côté brûlée par ces flammes.

III

Le lendemain, 15, vers la même heure, au moment où la Sœur récitait, au pied de son lit, le *Salve Regina* de règle avant le coucher, elle vit de nouveau son père à la même place que la veille, au milieu des ardeurs du feu. C'est à ce même moment qu'elle le verra désormais, pendant les fréquentes Apparitions qu'il fera jusqu'à sa délivrance. Cette fois, la Sœur se demandait intérieurement s'il avait peut-être commis quelque injustice dans ses affaires. Mais son père, répondant à sa pensée lui dit :

"*Non, je n'ai commis aucune injustice ; mais je souffre pour mes impatiences continuelles et pour d'autres fautes qu'il ne m'est pas permis de te révéler.*"

Elle lui demanda alors s'il ne recevait pas de soulagement des nombreuses Messes que la famille faisait célébrer à son intention.

“ Oh ! oui, ” répondit-il ; “ je sens, chaque matin, une douce rosée qui vient rafraîchir mon âme. Mais cela ne suffit pas ; il me faut des Chemins de la Croix, ... des Chemins de la Croix ! ”

Interrogée sur ce qu'elle éprouvait au moment des apparitions, la Sœur répondit : “ J'entends autour de moi comme le bruit d'un léger frôlement, et puis j'aperçois tout-à-coup mon pauvre père. Cette vue m'absorbe alors à un tel point que je ne sais plus où je suis ; je ne vois plus que lui, je n'entends plus que ce qu'il dit. ”

La Maîtresse des novices trouva souvent en effet la Sœur agenouillée, le soir, près de son lit, les mains jointes, les yeux ouverts, mais dans une telle contemplation que rien alors n'était capable de la rappeler à elle-même.

IV

Le 16, même apparition. La Sœur dit aussitôt, selon la recommandation qui lui avait été faite : “ Que tous les bons esprits louent le Seigneur ! ” Comme le père ne répondait pas : “ C'est le démon, ” pensa-t-elle.

Mais, lisant dans son intérieur, son père lui dit :

“ Non, non, je ne suis pas le démon. ”

“ En ce cas, reprit-elle, dites avec moi : Loués soient Jésus et Marie ! ”

Ce qu'il répéta distinctement jusqu'à deux fois, ainsi que ces paroles du commencement de l'Évangile selon saint Jean : “ *Et Verbum caro factum est.* ”

“ Hélas ! hélas ! ” lui dit-il ensuite en gémissant, “ je suis déjà depuis plus d'une année en Purgatoire, et tu n'as pas pitié de moi ! ”

“ Mais, mon pauvre père, lui répondit la Sœur, il y a un mois à peine que vous êtes mort ! ”

A quoi il ajouta : “ Ah ! tu ne sais pas ce que c'est que l'éternité ! lorsque l'âme a entrevu son Dieu, elle est dévorée d'une soif ardente de le posséder. ”

“ Je suis condamné à six mois de Purgatoire ; mais si l'on prie beaucoup pour moi dans la Communauté, ma peine sera abrégée de moitié. J'ai permission de mon Dieu de te tourmenter sans relâche jusqu'à ma parfaite délivrance. ”

“ Ah ! que j'étais insensé lorsque je m'opposais à ta

“vocation ! C'est auprès de toi seulement que je puis trouver du soulagement. Mes autres enfants me croient au ciel, et à peine l'un ou l'autre dit-il un De Profundis pour moi. La pauvre Jeanne seule prie beaucoup et me vient en aide !”

Et, en effet, les autres enfants du défunt le croyaient au ciel, témoin l'une des personnes de la famille qui écrivait à la Sœur : “Ton père est mort comme un saint ; il est sûrement au ciel.” Combien de parents et d'amis qui se font ainsi illusion sur le sort de leurs chers défunts !

“Pauvre père, répondit la Sœur, je suis tout à votre disposition. Tourmentez-moi autant que vous le voudrez ; mais, de grâce, ne demandez pas des souffrances aux autres membres de la Communauté. Je tâcherai de vous obtenir beaucoup de prières. Que désirez-vous plus spécialement !”

“Je désire, “répondit le père, “que l'on célèbre dix Messes, et qu'on fasse des Chemins de la Croix.”

La Sœur lui demanda ensuite si sa mère était encore en Purgatoire.

“Non “dit l'apparition ;” j'ai su, en entrant dans “l'éternité, que ta mère était allée tout droit au ciel, après “sa mort.

“Tu as épuisé ta santé pour soigner ta mère dans sa dernière maladie, et moi je viens maintenant épuiser ton “âme pour obtenir ma délivrance..”

V

Le 17, la Sœur revit son père plongé dans la tristesse, mais non dans les flammes. Il se plaignait toutefois d'avoir été soulagé moins que la veille dans ses tourments.

“Pauvre père, lui dit sa fille, vous ne savez donc pas que les Sœurs ne peuvent prier toute la journée : nous avons notre Règle, nos occupations, des emplois divers à remplir.”

“Je ne demande pas,” reprit-il alors, “qu'on soit toujours “en prière pour moi, mais qu'on m'applique des intentions, “des indulgences...”

“Si l'on ne vient à ton secours, tu seras tourmentée sans “relâche : le Bon Dieu m'a permis de m'en prendre à toi. “Oh ! ma chère fille, souviens-toi que tu t'es offerte en “victime, le jour de ton oblation : tu dois en subir les “conséquences.

“ Regarde, regarde cette citerne de feu où je suis plongé !
 “ Nous sommes ici plusieurs centaines. Oh ! si l'on savait
 “ ce que c'est que le Purgatoire, on souffrirait tout pour
 “ l'éviter et pour venir en aide aux pauvres âmes qui y sont
 “ prisonnières. Tu dois devenir une sainte religieuse et
 “ observer fidèlement les plus petits points de la Règle.”

“ Le Purgatoire des Religieux est quelque chose de terrible !....”

La Sœur vit en effet cette citerne enflammée d'où sortaient d'épais nuages d'une noire fumée : “ L'impression qu'elle fit sur moi, disait la Sœur, ne s'effacera plus de ma mémoire.”

Comme le père disparaissait et se replongeait dans la citerne, il s'écria, à plusieurs reprises, en montrant sa langue desséchée et brûlante :

“ J'ai soif ! J'ai soif !”

VI

A partir de là, la Sœur continua de voir régulièrement chaque soir son père, à peu près dans le même état de souffrance et de désolation. Il n'était plus, il est vrai, environné de flammes comme les premiers jours de l'apparition, mais il disparaissait chaque fois dans la citerne embrasée en s'écriant : “ J'ai soif ! J'ai soif !”

Une fois il dit à sa fille : “ Il y a bien longtemps que je ne suis venu te voir !”

“ Pauvre père ! lui répondit la Sœur, mais vous êtes venu hier soir !”

“ Oh !” répartit alors celui-ci, “ si je dois rester en Purgatoire durant trois mois, c'est une éternité !....”

“ J'étais condamné,” dit-il encore, “ à plusieurs années de Purgatoire ; mais je dois à la très-sainte Vierge Marie qui a intercédé pour moi, de n'avoir que quelques mois.”

Cette grâce de pouvoir venir ainsi demander assistance, racontait la Sœur, était la récompense des bonnes œuvres de son père. Ainsi il avait été très-dévôt à la Sainte-Vierge en l'honneur de laquelle il s'approchait des sacrements, à chacune de ses fêtes ; il professait une grande miséricorde pour les malheureux, et ne se ménageait aucune peine quand il s'agissait de charité, à tel point qu'il avait été même quêter de maison en maison, afin de venir en aide à la fondation d'une maison de Petites-Sœurs des pauvres dans sa ville natale.

VII

La Sœur fit, à différentes fois, diverses demandes à son père ; mais il ne fut pas toujours permis à celui-ci de satisfaire à chacune d'elles.

Un soir, par exemple, elle lui présenta la main ainsi que son *Imitation*, avec prière de laisser sur l'une ou l'autre une marque sensible.

“ Vous voyez, cher père, lui dit-elle, ce que je souffre de l'incertitude où je suis, de crainte d'une illusion ou que votre apparition de chaque soir ne soit qu'un effet de mon imagination. Je vous supplie donc de me laisser sur la main ou sur ce livre une marque à laquelle je puisse reconnaître que c'est bien réellement vous que je vois. ”

“ Non, ” répondit le père, “ je ne te donnerai pas cette marque. La peine que tu éprouves est voulue de Dieu, et cette incertitude qui fait ton tourment, doit contribuer à ma délivrance. ”

Dans la suite, néanmoins, le défunt toucha sa fille du doigt à deux reprises différentes, une première fois à l'épaule droite, une seconde fois sur le cœur ; elle en éprouva la sensation d'une brûlure très douloureuse. Chose étonnante toutefois, comme la Sœur en fit discrètement la confidence à son confesseur, la peau avait été noircie, sans que les vêtements eussent gardé aucune trace visible de brûlure.

VIII

Ce qui rassura notamment encore la Sœur touchant la réalité de l'apparition de son père, c'est la grâce qu'elle obtint, dans la circonstance suivante, par l'intercession de celui-ci.

Un soir, une des religieuses de la Communauté souffrait d'un mal de dents très-violent. Sœur Marie-Séraphine eut l'inspiration de demander à son père de prier pour la patiente afin qu'elle fût délivrée de son mal et qu'elle jouît, toute la nuit, d'un sommeil réparateur. La Sœur n'avait pas plus tôt formulé sa demande, que la religieuse fut guérie de ses douleurs et s'endormit paisiblement.

IX

Le 30 octobre, la Sœur demanda sur l'ordre de son confesseur, ce qu'il serait le plus utile de prêcher, *le jour des ames*.

“ Hélas ! ” lui répondit le père, “ on ignore dans le monde ou bien l’on ne croit pas assez que le feu du Purgatoire, est semblable à celui de l’enfer. Si l’on pouvait faire une seule visite en purgatoire on ne voudrait plus commettre un seul péché véniel, tant celui-ci y est rigoureusement puni ! ”

Une autre fois, elle lui demanda s’il était sorti de la citerne, parce que depuis trois jours elle ne l’y voyait plus.

“ Oh ! non, répondit-il ; “ et pour preuve regarde ! ”

Et elle vit aussitôt cette citerne d’où sortaient toujours d’épais nuages d’une noire fumée et des flammes ardentes. Il était en même temps si triste, son pauvre père, en s’écriant : “ J’ai soif ! J’ai soif ! ”

Le jour des âmes, il était souriant et dit à la Sœur : “ Nous avons été soulagés aujourd’hui et un grand nombre d’âmes sont allées au Ciel ! ”

X

Vers ce même temps, le défunt apparut à une autre religieuse de la communauté. Cette Sœur souffrait beaucoup de la crainte où elle était que son père, mort presque subitement et sans avoir reçu les Sacrements, pouvait être damné, pour avoir depuis longtemps vécu loin de la pratique de ses devoirs les plus sacrés.

“ Votre père est sauvé, ” lui dit l’apparition, “ mais il est encore condamné à vingt ans d’un terrible Purgatoire. Cependant je dois ajouter, pour votre consolation, que votre petite Sœur N*** vient d’être délivrée des flammes et est entrée au ciel. ”

Remarquons, en passant, que cette enfant, à peine âgée de huit ans, était déjà morte depuis seize ans ; mais malgré tous les soins de sa pieuse mère, il lui était sans doute arrivé de commettre des fautes graves, peu communes à cet âge, qui lui avaient attiré une si longue expiation. Quant au père, il ne serait pas téméraire d’attribuer son salut, inespéré et sa conversion à l’article de la mort, aux charités abondantes qu’il avait toujours faites et aux prières incessantes de sa femme et de ses enfants. L’aumône dispose en effet le cœur de Dieu à la miséricorde ; et que ne peut sur lui la prière assidue du juste, selon l’apôtre saint Jacques ! “ *multum enim valet deprecatio justi assidua.* ”

Quelques jours après cette vision, la Sœur Marie-Séraphine, sur l’ordre de son confesseur, demanda au défunt s’il avait réellement apparu à cette religieuse pour lui

donner l'heureuse nouvelle que son père était en Purgatoire. Il lui répondit affirmativement par deux fois. Un peu plus tard, elle réitéra encore cette demande, dans la crainte d'avoir mal compris son père. Mais celui-ci confirma de nouveau le fait, ajoutant qu'elle devait elle-même beaucoup s'intéresser au sort de cette âme ainsi que toute la Communauté.

Infatigable dans sa charité, la Sœur pria son père de vouloir une seconde fois apparaître à la même religieuse pour achever de la rassurer sur le salut de celui qu'elle avait tant pleuré. Cette fois, il ne répondit rien, mais la religieuse reçut, depuis, des assurances de plus en plus, précises sur l'état de son père en Purgatoire.

XI

La Sœur Marie-Séraphine s'intéressa auprès de son père au sort de plusieurs autres défunts, et lui posa différentes autres questions.

Ainsi, un jour, elle lui demanda ce qu'il en était d'une de ses consœurs qu'elle avait beaucoup estimée et chérie dans le monastère.

" Elle est au ciel depuis peu de temps, " fut la réponse.

La Sœur pria aussi le défunt de lui dire s'il y avait encore en Purgatoire des religieuses de la communauté. Il lui avoua que Dieu ne lui permettait pas de répondre à cette question.

" Les âmes du Purgatoire, dit-elle encore, connaissent-elles ceux qui prient pour elles, et peuvent-elles prier pour les fidèles de ce monde ? " La réponse fut affirmative.

" Ces âmes, ajouta la Sœur, souffrent-elles en pensant aux péchés qui se commettent journellement ici bas, surtout dans leur famille ? "

" Oui, " répartit le père ; " c'est même un de leurs châti-ments. "

Il dit aussi à la Sœur, qu'il avait vu, à la sortie de cette vie, Dieu dans toute sa beauté, ainsi que l'humanité sainte de Notre-Seigneur, et la très-sainte Vierge ; qu'il en était dans le ravissement, et que depuis ce moment sa soif de voir Dieu devenait de plus en plus ardente.

Il dit aussi que saint Joseph avait assisté à son jugement et qu'il était venu plusieurs fois avec la Sainte-Vierge consoler les âmes du Purgatoire.

Il ajouta enfin que son Ange gardien se montrait souvent à lui pour adoucir son supplice.

XII

Vers la fin de novembre, le 23, la Sœur vit son père comme d'habitude, mais il semblait plus près d'elle qu'à l'ordinaire, ce qui lui causa des souffrances extrêmement aiguës. Elle croyait être toute de feu, tant elle était devenue brûlante, surtout aux oreilles.

Le père l'informa alors que si la Communauté continuait de prier pour lui, il serait délivré aux fêtes de Noël. Il est à remarquer que les œuvres les plus secrètes que l'on offrait à Dieu à son intention, le soulageaient aussitôt, en même temps qu'il en avait la pleine connaissance. Ainsi vit-il tout ce qu'une religieuse, occupée des exercices d'une retraite particulière et toute dévouée à sa délivrance, lui avait mérité d'adoucissement par sa grande ferveur et son héroïque charité.

La Sœur, continuant sur ces entrefaites à interroger son père, lui demanda, toujours guidée par sa supérieure ou son confesseur, si cette doctrine était véridique, à savoir : que tous les tourments des martyrs sont, au-dessous des souffrances du Purgatoire. *“ Il répondit que c'était bien vrai. ”*

Elle demanda ensuite si toutes les personnes qui sont dans la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel et portent comme telles le Saint-Scapulaire, sont délivrées du Purgatoire, le premier samedi après leur mort.— *“ Oui si elles ont fidèlement rempli leurs obligations à cet effet, ”* fut la réponse.

A cette demande : y a-t-il réellement des âmes qui restent cinquante ans en Purgatoire, le défunt répondit : *“ Oui et même il y en a qui sont condamnées à expier leurs péchés jusqu'à la fin du monde : ce sont des âmes à la fois bien coupables et bien délaissées. ”*

XIII

Le 30 novembre, la Sœur entendit son père lui dire avec un douloureux soupir : *“ Il me semble qu'il y a une éternité que je suis ici ! ”*

“ Ma plus grande peine actuellement est une soif inextinguible de voir Dieu et de le posséder. Je m'élance sans cesse vers lui, et je me trouve en même temps sans cesse repoussé vers l'abîme. Je suis parfois sur le bord de cette citerne, près de m'en échapper par un élan suprême ; mais je sens la justice divine aussitôt m'y retenir parce que je n'ai pas encore pleinement accompli ma peine. ”

La Sœur n'avait plus vu depuis quinze jours la citerne comme elle la vit alors, et elle réitéra en ce moment la prière qu'elle faisait déjà depuis quelques temps à son père de lui obtenir du Bon Dieu les forces morales nécessaires pour se maintenir elle-même en grâce, au milieu des souffrances excessives et des combats intérieurs si pénibles qu'elle avait continuellement à soutenir.

“*J'ai prié pour toi,*” lui dit son père, *et je continuerai de prier, ma chère fille ; mais en retour tu dois t'attendre à souffrir encore davantage jusqu'à ma délivrance.*”

XIV

Le 3 décembre, son père, quoique toujours triste, lui apparut déjà resplendissant.

La Sœur lui demanda ce jour-là, par obéissance, 1o. si la très-sainte Vierge s'était réellement montrée sur la montagne de la Salette : *réponse affirmative* ; 2o. si c'étaient les prédictions de la Salette qui se réalisaient alors contre la France : *nouvelle réponse affirmative* ; 3o. enfin si la France se relèverait de cette ruine lamentable :

“*La France,*” répondit le père *est bien humiliée, mais aussi elle est bien coupable ; elle a fait une lourde chute dont elle ne se relèvera qu'en redevenant chrétienne.*”

“*La France est coupable, surtout par la violation du repos du dimanche, par un vice affreux qui est devenu si commun et surtout par le blasphème. Oh ! les blasphèmes !*” ajouta-t-il, *ils y sont horribles et attirent la colère de Dieu. Voilà les trois choses qu'elle doit principalement éviter.*”

“*Oui, la France se relèvera ; mais il ne m'est pas permis de t'en dire le moment.*”

XV

Ces trois grands crimes dont la Reine des nations s'est depuis de longues années rendue coupable à la face du monde comme devant Dieu, nous les trouvons également signalés par la bouche des Pasteurs des peuples, les Evêques ; l'un des plus éloquents d'entre eux, Mgr. Deschamps, Archevêque de Malines, stigmatisait encore dans son mandement de Carême du 2 février 1871, ces trois péchés nationaux avec une sévérité toute apostolique.

“*Le sanctuaire de la famille est souillé, dit-il, et cette*

souillure, érigée en système, est devenue le thème favori de la littérature et des théâtres. . . . Mais il est une autre profanation qui montre encore plus d'audace, puisqu'elle s'érige en juge de ceux qui ne l'imitent pas. Oubliant que toute paternité vient de Dieu : *Ex quo omnis paternitas...nominatur*, elle veut être elle-même sa providence et déterminer à son gré le nombre des âmes qui lui sont confiées. C'est là l'un des grands péchés d'un grand peuple, non de lui seul, sans doute, mais de lui surtout : la profanation des sources de la vie.

“ . . . Qui n'a été témoin, dans une grande partie de la grande nation dont je parle, de l'oubli public de Dieu ! Parcourez ses villes et ses campagnes, et dans une foule de localités, vous y trouverez ses temples déserts, les jours mêmes consacrés au Dieu vivant. . . . ”

“ L'orgueil donc et un orgueil insensé ; la corruption et une corruption effrontée ; l'oubli de Dieu, le mépris de la loi divine, les blasphèmes contre la Rédemption répandus par la presse comme les eaux d'un torrent, mais surtout par la presse de la grande ville, de la capitale du monde moderne ; la voilà, telle que nous la voyons, l'apostasie qui force la justice divine à frapper le monde. ”

XVI

Revenons à la suite des entretiens de la Sœur avec son père. Après ces tristes révélations touchant les iniquités de la France, le défunt fit part à sa fille, mais en des termes d'une ardeur inexprimable, du grand amour qu'il ressentait pour Dieu et des désirs enflammés qui ne cessaient de porter son cœur vers le souverain Bien.

Quelque temps auparavant, la Sœur avait prié son père de lui réciter quelques actes de Charité comme on en fait en Purgatoire. Il n'avait pas alors acquiescé à son désir. Mais ce soir-là, il lui dit :

“ Voici trois actes d'amour que je fais continuellement :

“ O mon Dieu, donnez-moi l'amour dont brûlent les Séraphins.

“ Donnez-moi plus encore, donnez-moi l'amour qui embrûse le cœur de la très-sainte Vierge ! ”

“ O mon Dieu, que ne puis-je vous aimer autant que vous aimez vous-même ! ”

Ensuite il l'assura qu'il demandait pour elle-même l'amour des Séraphins ; puis il ajouta :

“ J'ai permission de te dire, ma chère fille, que bien que

“ ta santé soit fort ébranlée, tu auras encore de grandes souffrances à endurer d'ici au jour de Noël où je serai délivré.

“ Et après cela, mon bon père, continua la Sœur à son tour, à quoi dois-je m'attendre ? Aurai-je de nouvelles forces pour servir le Seigneur et observer parfaitement ma sainte Règle ? ”

“ *C'est là un secret de Dieu,* ” répondit le père.

XVII

Depuis ce jour, 3 décembre, jusqu'au 12, au soir, l'apparition ne revint plus ; mais le 12 et les deux jours suivants elle reparut chaque soir, toujours plus resplendissante.

Du 14 au 25, elle fit de nouveau défaut.

Cependant, la veille de Noël, la pauvre Sœur était si souffrante qu'il lui sembla presque impossible de pouvoir se traîner jusqu'à la chapelle. Elle alla néanmoins assister à la Messe de minuit, sans doute par la secrète assistance de son père qui devait en cette heureuse nuit lui annoncer sa délivrance suprême.

Il lui apparut, en effet, entre les deux élévations de la première Messe, brillant comme le soleil.

“ *J'ai achevé mon temps d'expiation,* ” lui dit-il tout rayonnant de béatitude. “ *Je viens te remercier, toi, ma chère fille, et ta Communauté qui a tant prié pour moi. A mon tour maintenant je prierai pour vous toutes.* ”

Il lui apparut de nouveau, comme elle était de retour dans sa chambre. Ce fut pour la dernière fois. Après avoir donné à sa fille une nouvelle assurance de sa délivrance du Purgatoire, le père la remercia de tout ce qu'elle avait fait pour lui.

La Sœur le conjura alors de lui obtenir, avec sa guérison, les forces nécessaires pour bien observer sa sainte Règle.

“ *Je demanderai pour toi,* ” répondit-il, “ *une soumission parfaite à la sainte volonté de Dieu et la grâce d'entrer au ciel sans passer par le Purgatoire.* ”

Et il disparut sans retour. Le défunt était, dans cette dernière vision, si resplendissant que sa fille ne put qu'entrevoir son visage, d'un éclat éblouissant, et assez seulement pour bien reconnaître les traits de son père ; tout le reste de sa personne était comme perdu dans la lumière des cieux.

A partir de ce moment, la joie et le bonheur de la Sœur Séraphine furent à leur comble : elle ressentit désormais en son âme une paix ineffable jointe à une certitude

invincible de n'avoir pas été en butte à l'illusion des sens ni aux tromperies du démon, comme elle l'avait tant redouté.

XVIII

Cependant une nouvelle maladie, maladie, hélas ! trop inconnue de la génération présente, s'était emparée de la Sœur, *la maladie du ciel*, tant était enflammé son désir d'aller s'unir à son Dieu, comme venait de le faire son père bien-aimé. Elle s'était d'ailleurs offerte en victime. Ce double désir d'union et de sacrifice fut bientôt exaucé.

En ce jour même de Noël où la Sœur Marie-Séraphine avait recouvré toute la joie des anciens jours, elle se sentit déjà atteinte des premiers germes de la maladie de poitrine qui devait, six mois plus tard, mettre le comble à ses vœux. Ses souffrances furent longues et cruelles, mais elle les endura avec une patience de martyr. La nuit de sa mort angélique, qui arriva le vendredi 23 juin, dernier jour de l'octave du Sacré-Cœur dont elle portait en religion le nom béni, s'appelant Sœur Marie-Séraphine du Sacré-Cœur de Jésus, cette nuit-là même, peu d'instants avant de partir pour les demeures éternelles, elle murmurait encore les chants improvisés aux jours sans nuages de son noviciat et de sa profession,

Pourrions-nous oublier que, jusqu'à ses derniers moments, elle redisait en soupirant, chrétienne avant tout, mais toujours française : *“ Oh ! ma chère France, que tu es à plaindre d'avoir perdu la foi ! Puisses tu cesser de provoquer la colère de Dieu et revenir chrétienne ! ”*

La Sœur Marie-Séraphine du Sacré de Jésus, décédée le 23 juin 1871, dans sa quatrième année de religion, était née le 2 octobre 1843, et avait reçu sur les fonds baptismaux un nom de prédestinée, *Marie-Angèle !*

Espérons que les apparitions prophétiques qui mirent le comble à ses mérites ici bas, ne seront pas perdues pour tant de frères attiédés ou égarés qui viendraient à en prendre connaissance aussi bien que les âmes pieuses, à qui elles sont spécialement dédiées.

O France, ô Fille aînée de l'Église, ô Patrie bien aimée, ô Reine du monde jusque dans ton mystérieux anéantissement, car tu manques à l'univers entier, ah ! ramène la paix universelle en ressuscitant de l'iniquité à la justice chrétienne, *brûlant ce que tu as adoré, adorant ce que tu es brûlé !*

VIE DE PIE IX.

Le Saint-Père est né le 13 mai 1792, à Sinigaglia, et fut baptisé le même jour par le chanoine Mastai. Il fut confirmé le 9 juin 1799, et pria dans cette même année pour la délivrance du Pape Pie VI, retenu prisonnier. Le 2 octobre 1803, il entra au collège de Volterra, et échappa, à une maladie mortelle en 1816. Il reçut le sous-diaconat le 18 septembre 1818, et la prêtrise le 10 avril 1819. Il dit sa première messe le jour de Pâques, 11 avril 1819, et fut dans la première année appointé chapelain de l'hôpital Tata Giovanni, à Rome. Le 3 juillet 1823, il partit pour une mission au Chili et échappa à un naufrage près de Lima en 1824. L'année suivante, il fut nommé directeur de St. Michel, et archevêque de Spolète le 21 mai 1827, où deux ans après, il put soumettre une révolution. Le 17 décembre 1832, il fut fait évêque d'Imola; le 23 décembre 1839, il fut créé cardinal *in pectore*, et proclamé le 14 décembre 1840. Ce fut en 1842 qu'il donna à une pauvre femme ses cuillers d'argent lorsqu'il n'avait pas de monnaie à lui offrir. Le 14 juin 1846, il entra dans le Conclave, et le 16 fut élu pape.

LOUISE LATEAU

SES STIGMATES ET SES EXTASES.

Esquisse à l'adresse des Juifs, et des chrétiens de toute dénomination.

Par le Dr. AUGUSTUS ROHLING.

(Traduit de l'allemand par la *Catholic Review* de New-York, et traduit de l'anglais de cette Revue.)

V.

L'EXTASE—ANALYSE SCIENTIFIQUE.

(Continué de la page 308.)

Nous considérerons maintenant ce qu'on appelle le "sommeil nerveux." Ce phénomène, lorsqu'il fut découvert par le Dr. Braid, fut proclamé comme la clef longtemps cherchée pour l'élucidation de tous les mystères du magnétisme et de toutes les merveilles rapportées dans les annales du mysticisme. Nous ne pouvons, cependant,

endosser cette vue. Le fait que les effets produits par l'influence du magnétiseur, peuvent être aussi produits par la contemplation étroite d'un objet lumineux, ne jette aucune lumière sur la question de savoir comment des effets si étranges sont produits dans les deux cas. Il n'est, toutefois, nullement nécessaire pour nous, de nous engager dans cette matière. Nous avons simplement à comparer les caractères principaux de l'extase, avec ceux du sommeil magnétique.

Le phénomène est produit en plaçant un objet brillant, par exemple un miroir ou une plaque de métal poli, à la distance de huit à douze pouces devant les yeux de la personne qu'on veut ainsi plonger dans le sommeil. Après avoir regardé cette pièce, pendant vingt ou trente minutes, la personne s'endort ; un temps moins long est requis pour une personne sur laquelle cet effet a déjà été produit. On a aussi constaté que le sommeil pouvait être produit par la contemplation de quelque point fixe, lumineux ou non.

Les traits caractéristiques sont les suivants. Quelquefois la sensibilité de la peau est tellement paralysée, que le dormeur ne sent nullement la piqure d'un instrument aigu. Ses nerfs généralement sont dans un état de torpeur, comme dans le sommeil ordinaire ; mais l'ouïe, au contraire, est intensifié de telle sorte, que le dormeur entend les questions qu'on lui pose à voix basse, et répond sans hésiter à ces questions.

Tels sont les faits ; et il est à peine nécessaire d'ajouter que l'extase de Louise est d'un caractère totalement différent. Elle passe à l'extase dans toutes les circonstances possibles, quelquefois en travaillant à sa machine à coudre, quelquefois en priant, d'autrefois en conversant sur différents sujets ; ses yeux ouverts au commencement de l'extase au lieu de se fixer sur quelque objet, lumineux ou non, se meuvent de la manière ordinaire, d'un objet à un autre, suivant les circonstances.

Maintenant pour les sensations. Dans le sommeil nerveux, le sens de l'ouïe est en pleine activité ; il n'en est pas ainsi dans l'extase de Louise, tous les sens sont suspendus. En outre, Louise dans son extase ne parle pas du tout ; le sujet du sommeil nerveux parle librement. Bien plus, elle est insensible à toute influence matérielle, même à celle de l'électricité. Durant le sommeil aussi, des rêves et des hallucinations de toute description imaginable passent par l'esprit ; tandis que

les pensées de Louise sont toujours absorbées par un seul sujet, les scènes de la Passion du Sauveur. Et, enfin, le dormeur ne peut être réveillé par des appels, il faut que le sommeil se passe de lui-même ; Louise, au contraire, peut être rappelée, à tout instant, de l'extase, par quelqu'un revêtu de l'autorité de l'Eglise.

Le sommeil du somnambulisme réclame ensuite notre attention. C'est une espèce de rêve accompagné d'action. Il se présente dans le sommeil ordinaire, lorsque le somnambule se lève, et sans s'éveiller, se livre à des occupations de tout genre. Au milieu de la nuit, de telles personnes sortent sur les toits, et grimpent dans les positions les plus périlleuses, d'une manière qu'aucune personne éveillée ne voudrait risquer d'imiter. Quelquefois la puissance d'un ou de deux sens est intensifiée à un degré extraordinaire, les autres demeurant dormant, si bien que le somnambule n'est nullement affecté par la chaleur ou le froid, ni même par les incisions d'un canif. Souvent cet état est accompagné d'hallucinations d'une vivacité singulière, l'activité des sens extérieurs trouvant sa contre partie dans l'activité de l'esprit accrue de la même manière. Parfois, tandis que quelques unes des facultés mentales demeurent dans le repos, les autres, ordinairement la mémoire et l'imagination, sont en pleine activité. En règle générale, toutes les pensées du somnambule, de même que les actions extérieures qui les accompagnent, sont engagées sur un seul sujet ; et, il est bien probable que c'est à ce point qu'il faut rapporter cette énergie merveilleuse qui se montre dans ces personnes dans de telles circonstances. Enfin il faut remarquer que les cas de tels phénomènes se présentent rarement. Et dans chaque cas, ils sont précédés par certaines dispositions préliminaires, telles que des douleurs hystériques ou nerveuses, ou un sommeil troublé par des rêves actifs. La somnambule dont le cas longuement rapporté par Archambaut et Mesnet, est considéré comme le plus intéressant de ceux dont il est fait mention, était sujette à des attaques d'hystérie d'une fréquence extraordinaire, se montrant jusqu'à quarante-huit fois dans vingt-quatre heures.

Maintenant Louise Lateau est absolument exempte d'hystérie et de toute affection du système nerveux ; son sommeil ne fut jamais troublé. Le somnambulisme se montre à des intervalles irréguliers, et presque toujours durant la nuit ; l'extase se montre régulièrement tous les

vendredis, et commence toujours en plein jour. Les actes du somnambule sont de la plus grande variété, suivant la nature des rêves qu'ils accompagnent; Louise Lateau est invariablement occupée, durant ses extases de la contemplation des scènes de la Passion, et ses actions rendent simplement l'expression de la perception mentale de ces scènes. De plus, le somnambule ne donne aucun signe de connaissance lorsqu'il est touché par quelque objet extérieur; Louise reconnaît avec un sourire joyeux la présence des personnes ou des choses consacrées par l'Eglise. Et tandis que dans le somnambulisme il est ordinairement nécessaire que le sommeil se passe de lui-même, ou au moins aucuns moyens n'ont encore été découverts pour amener sa fin, Louise Lateau revient instantanément de l'extase à la voix de l'Eglise.

Il faut aussi remarquer qu'il est très dangereux de réveiller un somnambule lorsqu'il est dans quelque position périlleuse; l'embarras causé par la connaissance acquise subitement de l'état où il se trouve est tel, qu'il perd sa présence d'esprit, et qu'il en résulte d'ordinaire une chute avec perte probable de la vie. Mais Louise Lateau en revenant de l'extase est parfaitement calme et sans trouble; sa contenance est tranquille, elle répond avec pleine délibération à toutes les questions qu'on lui pose et obéit promptement à tout ordre qu'on lui donne.

Enfin le somnambule ne conserve aucun souvenir de ses rêves ni de ses actions durant le sommeil. Et Louise se rappelle chaque chose et avec une telle exactitude des détails qu'on peut en faire un record sans difficulté, les rapports écrits qu'on conserve de ses visions de chaque semaine, depuis le commencement de ses extases en 1868, fournissent la preuve la plus décisive de l'absence de toute confusion ou incohérence qui caractérise le souvenir de tout rêve ordinaire.

Il est clair, alors, que l'extase est essentiellement distincte de tout phénomène dont s'occupe la science occulte. Mais on peut objecter que, quoiqu'on ne puisse jusqu'à présent donner aucune explication de l'extase, les hommes de science peuvent plus tard mettre en lumière certaines causes encore inconnues, quelque condition spéciale du système nerveux, qui pourraient fournir une explication de ce phénomène. Cette considération est sans aucun doute très spécieuse, mais elle est conclusivement réfutée par un appel aux faits du cas actuel. J'en rappellerai à mes lecteurs un ou deux.

Une personne, par exemple un laïc, obtient juridiction de l'évêque du diocèse ou du métropolitain ; cette juridiction lui est accordée dans quelque lieu à une distance considérable de Bois d'Haine, par exemple à Tournai ou à Metz, ou quelque part ailleurs qu'il aura pu rencontrer l'évêque ; elle est donnée simplement de bouche, sans document d'aucune sorte, elle doit durer, disons, un mois, un an, ou un plus long espace de temps suivant le cas. Quand une telle personne, ainsi investie de l'autorité de l'Eglise, vient à Bois d'Haine, une seule parole proférée par elle rappelle Louise de l'extase, et cela, quand bien même des jours, des semaines ou même des années se seraient écoulées depuis qu'elle fut revêtue de cette juridiction, pourvu que le temps pour lequel cette juridiction fut accordée, ne soit pas expiré. D'un autre côté, toute personne non revêtue de cette autorité de l'Eglise, laïque ou prêtre, tentera en vain de la rappeler de l'extase.

Maintenant je puis demander quelle différence se trouve, pour ce qui regarde la voix ou l'organisation du système nerveux, ou toute autre circonstance se rapportant aux choses matérielles, entre une personne qui a reçu la juridiction de l'Eglise et une autre qui ne l'a pas reçue ? Aucune certainement. En outre, il faut noter que la même personne qui peut ainsi instantanément rappeler de l'extase, tandis qu'elle est investie de la juridiction de l'Eglise, est absolument sans pouvoir du moment que cette juridiction lui a été retirée.

Il est clair qu'aucune cause purement naturelle dans l'organisation humaine, aucune puissance naturelle ni influence, soit de l'esprit ou du corps, peut établir la raison pourquoi Louise dans un cas obéit à un appel, qui dans l'autre ne produit aucun effet quelconque. Et il suit clairement qu'il est inutile d'attendre plus longtemps quelque développement futur de la science, pour expliquer les phénomènes de l'extase sur des bases naturelles, comme résultat de quelque influence naturelle encore inconnue ; car les faits déjà mentionnés suffisent abondamment pour démontrer que ce qui arrive alors ne peut être le résultat d'une cause naturelle quelle qu'elle soit.

(à continuer.)

QUESTION SUR LE TIERS-ORDRE.

1^{re} Question.—Pour gagner l'indulgence plénière attachée à la récitation du Pseaume XIX, *Exaudia te Dominus*, faut-il réciter ce pseaume tous les jours du mois ou seulement les jours de communion ?

Réponse.—Seulement les jours où l'on reçoit la sainte communion. Voici comment s'exprime le *Manuel* à ce sujet, Tome I, page 180 :

“ Par communication avec les Camaldules et avec les frères Mineurs Capucins, les Tertiaires qui, confessés et communiés, récitent le pseaume XIX, *Exaudiat te Dominus*, avec les prières qui le suivent, ou bien, s'ils ne savent pas lire, qui récitent trois *Pater* et *Ave Maria*, selon les intentions du Souverain Pontife, gagnent les innombrables indulgences plénières et partielles de toutes les églises basilicales, et de tous les sanctuaires du monde entier.”
—*Urbain VIII*, 23 Déc. 1623. *Pie IX*, 22 Nov. 1852.

On trouve le pseaume *Exaudiat* avec les prières dont il est fait ci-dessus mention, à la page 181 du vol. 1 du *Manuel du Tiers-Ordre*.

2^{ème} Question.—Le Tertiaire qui s'étant confessé et ayant communiqué, prie à l'intention du Souverain Pontife pour gagner l'indulgence attachée à sa communion, peut-il aussi gagner ce jour là l'indulgence du pseaume *Exaudiat* en le récitant ?

Réponse.—Certainement. On peut gagner plusieurs indulgences plénières le même jour, alors même que la communion serait exigée pour chacune d'elles, pourvu qu'on communie en ce jour et que l'on ait d'ailleurs satisfait à toutes les autres conditions prescrites pour chaque indulgence.—*Décision de la Congrégation des indulgences du 19 Mai 1851*.

3^{ème} Question.—Toutes les fois que la confession et la communion sont requises pour une indulgence, peut-on se confesser la veille ou seulement le jour même auquel est attachée l'indulgence ?

Réponse.—La confession peut se faire non seulement la veille, mais en aucun temps dans les huit jours qui précèdent l'indulgence ; et les personnes qui ont l'habitude de se confesser toutes les semaines, peuvent gagner toutes les indulgences qui se rencontrent dans la semaine avec cette seule confession.

LES APPARITIONS DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE
 A LA GROTTTE DE LOURDES ET LE JAILLISSEMENT DE LA
 SOURCE MIRACULEUSE.

LIVRE QUATRIÈME.

IX

(Suite et fin.)

Une circonstance singulière, qui passa peut-être inaperçue à cette époque, fut relevée par la suite et frappa beaucoup de personnes. Nous ne pouvons nous empêcher de la faire remarquer :

Un des plus beaux privilèges de la Souveraineté, c'est le droit de faire grâce, et quand un roi veut fêter son avènement, il amnistie les coupables.

La Reine du Ciel pouvait plus et fit plus. Elle voulut qu'il n'y eût pas même de coupables. Les Apparitions qui avaient eu lieu déjà et celles qui eurent lieu plus tard se trouvèrent réparties sur deux trimestres judiciaires. Or, pendant ces deux trimestres, il n'y eut dans le département ni un seul crime commis, ni un seul coupable condamné. C'est un fait peut-être sans précédents. La session des assises de mars n'eut à examiner qu'une seule affaire, antérieure à la période des apparitions, et qui se termina par un acquittement. La session suivante, qui devait avoir lieu en juin, n'eut que deux affaires à juger, l'une et l'autre relatives à des événements antérieurs à cet même période.

Cette coïncidence étonnante, cette marque mystérieuse de l'invisible influence qui planait sur toute la contrée, cette preuve toute extérieure, ce prodige moral, ce miracle diocésain, nous semblent faits pour donner à réfléchir aux esprits les plus frivoles.

La Reine du ciel avait passé, la Reine du ciel avait béni.

X

Bernadette était constamment visitée par les innombrables étrangers que la piété ou la curiosité faisaient affluer à Lourdes. Il y en avait de toutes les classes, de toutes les professions, de toutes les philosophies. Nul ne prit en défaut cette parole simple et loyale ; nul, après avoir vu et entendu la Voyante, n'osa dire qu'elle mentait. Au

milieu des parties agitées et des discussions sans nombre, cette petite enfant, par un privilège inconcevable, inspirait à tous le respect, et elle ne fut pas une seule fois en butte à la calomnie. L'éclat de cette innocence était tel, que sa personne ne fut ni atteinte ni attaquée : une invisible égide la protégeait.

D'une intelligence très-ordinaire en toutes choses, Bernadette était au-dessus d'elle-même toutes les fois qu'elle avait à rendre témoignage de l'Apparition. Aucune objection ne la troublait.

Elle avait parfois des réponses profondes. M. de Ressaiguier, conseiller général et ancien député des Basses-Pyrénées, vint la voir : il était accompagné de plusieurs dames de sa famille. Il se fit raconter les Visions dans le plus grand détail. Lorsque Bernadette lui dit que l'apparition s'exprimait en patois béarnais, il se récria :

— Tu ne dis point la vérité, mon enfant ! Le bon Dieu et la sainte Vierge ne comprennent pas ton patois et ils ne savent pas ce misérable langage.

S'ils ne le savaient pas, monsieur, répondit-elle, comment le saurions-nous nous-mêmes ? Et s'ils ne le comprendraient pas, qui nous rendrait capables de le comprendre ?

Elle avait des réparties spirituelles.

— Comment la Sainte a-t-elle pu t'ordonner de manger de l'herbe ? Elle te prenait donc pour une bête ? lui disait un jour un sceptique.

— Est-ce que vous pensez cela de vous quand vous mangez de la salade ? lui répliqua-t-elle en souriant finement.

Elle avait des réponses naïves. Ce même M. de Ressaiguier lui parlait de la beauté de l'Apparition de la Grotte :

— Était-elle aussi belle que les personnes que voici ? lui demanda-t-il.

Bernadette promena son regard sur le cercle charmant des jeunes filles et des dames qui avaient accompagné le visiteur, puis elle eut comme une moue de dédain :

— Oh ! c'était bien autre chose que *tout cela* ! fit-elle.

Tout cela, " c'était l'élite de la société de Pau. "

Elle déconcertait les subtilités de l'esprit par lesquelles on cherchait à l'embarrasser.

— Si M. le Curé vous défendait formellement d'aller à la Grotte, que feriez-vous ? lui disait quelqu'un.

— Je lui obéirais.

— Mais si vous receviez en même temps de l'apparition l'ordre d'y aller, que feriez-vous alors entre ces deux ordres contraires ?

L'enfant tout aussitôt, sans hésiter, le moins du monde, répondit.

— J'irais aussitôt demander la permission à M. le Curé.

Rien, ni à cette époque ni plus tard, ne lui fit perdre sa simplicité pleine de grâce. Jamais, à moins d'être interrogée, elle ne parlait de l'Apparition. Elle se considérait toujours comme la dernière à l'école des Sœurs. On avait de la peine à lui apprendre à lire et à écrire. L'esprit de cette enfant étant ailleurs, et, si nous osions pénétrer dans cette nature exquise et visitée par la grâce, nous dirions peut-être que son âme, peu curieuse sans doute de ce savoir humain, faisait l'école buissonnière dans les halliers du Paradis.

Aux récréations, elle se confondait avec ses compagnes. Elle aimait à jouer.

Quelquefois un visiteur, un étranger venu de loin, demandait aux Sœurs de lui montrer cette Voyante, cette privilégiée du Seigneur, cette bien-aimée de la Vierge, cette Bernadette dont le nom était déjà si célèbre.

— La voilà, disait la Sœur en la désignant du doigt parmi les autres enfants.

Le visiteur regardait, et il voyait une petite fille chétive et misérablement vêtue, jouant aux barres, à cache-cache, à pigeonvole, sautant à la corde, tout entière aux innocents plaisirs de l'enfance. Mais ce qu'elle préférait à tout, c'était de figurer, elle la trentième ou la quarantième, dans une de ces rondes immenses que les enfants font en chantant et en se tenant par la main.

La Mère de Dieu, en visitant Bernadette, en lui donnant le rôle d'un témoin des choses divines, en faisant d'elle le centre d'un concours innombrable et comme un objet de pèlerinage, avait protégé, par un miracle plus grand que tout autre, sa simplicité et sa candeur, et elle lui avait fait le don extraordinaire, le don divin de demeurer une enfant.

XI

Ce n'était point seulement à Lourdes que des guérisons miraculeuses avaient lieu. Des malades qui ne pouvaient point venir à la Grotte s'étaient procuré de l'eau et avaient vu leurs souffrances invétérées disparaître soudainement. Le nombre en était incalculable.

Le 16 juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, Bernadette avait entendu en elle-même la voix qui s'était tue depuis quelques mois et qui l'appelait, non plus aux

Roches Massabielle, alors fermées et gardées, mais sur la rive droite du Gave, dans ces prairies où le foule se rassemblerait et priait, à l'abri des procès-verbaux et des vexations de la Police. Il était huit heures du soir. A peine l'enfant se fut-elle agenouillée et eut-elle commencé la récitation du chapelet, que la très sainte Mère de Jésus-Christ lui apparut. Le Gave, qui la séparait de la Grotte, avait en quelque sorte cessé d'exister aux yeux de l'extatique. Elle ne voyait devant elle que la Roche bénie, dont il lui semblait être aussi près qu'autrefois, et la Vierge Immaculée qui lui souriait doucement, comme pour confirmer tout le passé et illuminer tout l'avenir. Aucune parole ne sortit des lèvres divines. A un certain moment, Elle inclina la tête vers l'enfant, comme pour lui dire un " Au revoir " très lointain ou un adieu suprême. Puis, elle disparut et rentra dans les cieux. Ce fut la dix-huitième apparition : ce devait être la dernière.

La Vierge divine avait fondé son œuvre. Cette œuvre allait être aux prises avec la malice des hommes, leurs passions. Un drame nouveau allait commencer, plein de péripéties saisissantes.

Pour compléter ce récit, nous dirons qu'aujourd'hui, au dessus de la Grotte où s'est montrée la Ste. Vierge, s'élève une magnifique église en marbre, du coût de plus de 2,000,000 de francs, à laquelle le Pape a conféré le titre et les privilèges de basilique mineure. Cette basilique a été bâtie, malgré des oppositions et des entraves de toutes sortes que l'enfer n'a cessé de susciter pour faire manquer cette érection. Mais la volonté de Dieu était connue ; il fallait qu'elle reçût son accomplissement. " Je veux qu'on me bâtisse ici un sanctuaire. " avait dit la reine du Ciel à Bernadette. Et non seulement les habitants de Lourdes, mais les fidèles du monde entier ont ajouté foi aux paroles de la Voyante. Et de son côté, la mère de Dieu, sans se montrer visiblement comme à Bernadette, ne cesse de faire couler les faveurs d'en haut sur ses serviteurs qui vont implorer en ce lieu béni son assistance et sa protection. Les miracles, conversions extraordinaires, guérisons de maladies incurables, pèlerinages, concours comme on n'en avait jamais eu d'exemples, sont d'occurrence, pour ainsi dire journalière, à la grotte de l'apparition.

Mais ce n'est pas seulement à Lourdes, que la dame de l'apparition de Bernadette, l'Immaculée Conception, fait

éclater sa puissance. Lourdes semble être un centre d'où les faveurs du Ciel rayonnent par toute la terre. En Belgique, en Angleterre, et même à Montréal, on a érigé des sanctuaires à Notre-Dame de Lourdes; on a simulé la grotte miraculeuse, et en chaque endroit, comme sur les bords du Gave, des faits miraculeux sont venus attester que la Reine du Ciel tenait ces hommages pour agréables et se plaisait à récompenser la foi de ceux de ses enfants qui s'adressaient à elle avec une confiance vraiment filiale.

Nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs, dans nos prochains numéros, le récit de plusieurs de ces faits extraordinaires, auxquels il ne manque plus que la sanction de l'Eglise pour les qualifier en toute sûreté de miracles véritables.

Disons de plus que Bernadette Soubirous, à qui le Ciel avait conféré plus de piété que de talents, a eu assez de peine à s'instruire à l'école des Sœurs qu'elle a suivie, que mêlée aux autres enfants, sautant à la corde ou faisant partie de leurs danses rondes et autres jeux de cet âge, elle ne montrait rien qui la distinguât de ses compagnes, si ce n'est une grande simplicité, une docilité parfaite et une candeur admirable qui se reflétaient sur sa figure, et qu'aujourd'hui elle est Sœur de Charité sous le nom de Sœur Marie Bernard.

— 000 —

LA SAINTE COMMUNION AUX MALADES.

Une des plus belles pratiques de l'église catholique, dans les pays où elle jouit encore de toutes ses libertés, c'est le cérémonial qu'elle observe en portant publiquement la Ste. Communion aux malades.

Voici comment un protestant américain, en excursion l'été dernier à la Baie St. Paul, comté de Charlevoix, raconte la scène dans une correspondance à la *New-York Tribune*.

“ Quelques jours avant de quitter la Baie St. Paul, nous nous tenions sur la galerie supérieure de notre hôtel, lorsque notre attention fut attirée dans la rue par le tintement d'une clochette, et en regardant nous aperçûmes quelque chose de nouveau. Une personne dans le village était mourante, et sur le pont venait un prêtre, marchant tête nue, et portant le St. Sacrement. Devant lui marchait

un acolyte, agitant un encensoir et sonnait la clochette. Le prêtre se hâta de se rendre auprès du lit du mourant, pour lui administrer les derniers sacrements de l'Eglise. Au passage du prêtre tous s'agenouillaient à l'endroit où ils le rencontraient, les uns sur la poussière du chemin, les autres dans leurs maisons. Mes compagnons qui étaient tous de bons catholiques, s'agenouillèrent de même en un groupe révérentieux, mais nul d'entre eux ne fut plus vivement impressionné que je ne le fus moi-même."

—ooo—

GUÉRISON OBTENUE PAR L'INTERCESSION DE N.-D. DE LOURDES.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Stanfold le récit d'une guérison obtenue de Notre-Dame de Lourdes par une jeune fille de cette paroisse. C'est elle-même qui raconte le fait.

" J'étais au lit depuis le mois de novembre 1875. J'ai passé l'hiver sous les soins du médecin, qui n'avait aucun espoir de me sauver, tant la maladie qui me minait était compliquée et incompréhensible. J'étais résignée à mon sort, et je me préparais à aller paraître devant Dieu, lorsque l'idée me vint, en mai dernier, de faire une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes.

Dès le 2ème jour de la neuvaine, je pus m'asseoir sur mon lit, et le dernier jour je le laissai complètement ; ce que je n'avais pu faire depuis six mois. J'étais parfaitement guérie.

J'ai toujours continué à me bien porter depuis. Je remercie infiniment Notre-Dame de Lourdes et je désire publier cette faveur signalée afin de porter tous ceux qui liront ce récit à reposer la plus grande confiance en notre bonne Mère, au titre de son immaculée Conception, comme elle s'est annoncée elle-même sur les rochers de Lourdes. Veillez donc bien insérer ce récit dans votre si intéressante *Gazette des Familles*.

* * *

—ooo—

INFORMATIONS.

COMTÉ DE BEAUCÉ.—M. J. Blanchet s'étant retiré de la lutte au comté de Beauce, le not. Bolduc, de St. Victor de Tring, libéral, a été élu contre M. DeLéry, conservateur.

COMTÉ DE GASPÉ.—L'hon. P. Fortin, ayant admis les faits mis à la charge de ses agents dans sa contestation d'élection, la cour a remis au mois de janvier le jugement à porter en cette cause. M. Fortin, en conséquence, gardera son siège jusqu'à ce que ce jugement soit rendu.

ORATEUR DE LA CHAMBRE.—L'hon. P. Fortin, par pur sentiment de délicatesse, ayant résigné sa place d'Orateur de la Chambre d'Assemblée, l'hon. Ls. Beaubien, membre pour Hochelaga, a été à l'unanimité choisi pour le remplacer.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.—Notre Parlement Provincial s'est réuni le 10 du courant ; Son Excellence le gouverneur Caron se trouvant indisposé, le juge-en-chef Dorion a été nommé administrateur *pro tempore*, pour faire l'ouverture de la session.

COMTÉ DE MONTMAGNY.—M. A. P. Landry ayant demandé permission d'en appeler au conseil privé d'Angleterre, de la décision des juges W. Dorion et Plamondon qui l'ont disqualifié, cette permission lui a été refusée. En conséquence, une nouvelle élection aura lieu dans ce comté le 23 du courant. M. Landry dans une série d'articles publiés dans le *Canadien*, prend à partie les juges Dorion et Plamondon, pour leur prouver qu'ils ont plus écouté leurs antipathies politiques que la voix de la stricte justice à son égard, qu'ils n'ont pas pris les dépositions des témoins telles qu'elles étaient données, et telles qu'elles sont consignées dans le dossier, mais leur ont donné la signification qu'ils désiraient, en les défigurant. C'est là un fait des plus graves et il est à désirer, dans l'intérêt de la morale publique, qu'il soit décidé par un tribunal compétent si véritablement ces deux juges se sont rendus coupables jusqu'à ce point.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.—L'hon. M. Geoffrion ayant résigné son portefeuille de Ministre de l'Intérieur du gouvernement fédéral pour raisons de santé, M. l'avocat Laflamme, de Montréal, membre pour le comté de Jacques-Cartier, a été nommé à sa place. M. Laflamme, ou se le rappelle, est le célèbre avocat qui a si tristement figuré dans le procès Guibord ; c'est lui aussi que la cour a condamné pour avoir employé des *puffers* ou faux enchérisseurs, dans une vente de terrains faite à son profit, le long du canal Lachine. M. Girouard avocat conservateur, se présente en opposition à M. Laflamme au comté Jacques-Cartier. L'élection doit avoir lieu le 21 du courant.

LIBÉRALISME.—Le libéralisme qui, ici comme en Europe, fait flèche de tout bois, s'étant efforcé de faire désavouer à Rome la lettre collective des Evêques de cette province du 22 septembre 1875, dans laquelle ils tracent aux fidèles et aux pasteurs la conduite qu'ils doivent tenir dans les élections, Mgr. Lallèche, évêque des Trois-Rivières, s'est trouvé obligé de passer à Rome pour réfuter les accusations qu'on y avait portées. Sa mission a été couronnée du plus complet succès. Le Saint-Père a donné son approbation à la susdite lettre collective des Evêques, et condamné de nouveau le libéralisme.

Le libéralisme est certainement l'erreur la plus dangereuse qui puisse être offerte à notre population si éminemment religieuse. L'impiété, la libre-pensée, ne pourront jamais prendre racine ici, tant que notre peuple conservera sa moralité et son attachement aux pratiques religieuses. Mais que des gens religieux, portés même à la piété, viennent proposer des concessions à la rigueur des principes, des adoucissements aux exigences de la morale; voilà ceux qui pourront se faire écouter, voilà les véritables loups qui couverts de peaux d'agneaux pourront se glisser sans trop de peine au milieu du troupeau. Voulons-nous nous mettre en garde contre de tels ennemis; attachons-nous fermement à nos pasteurs, que leurs ordres soient toujours respectés, que leurs avis soient même acceptés comme des ordres, et quelques nombreuses que puissent être les défections autour de nous, nos convictions n'en seront nullement ébranlées et nous persévérerons en paix au milieu même des plus rudes tempêtes.

CHEMIN DE FER DU NORD.—On travaille actuellement à poser les rails sur le chemin de fer du Nord, les engins parcourent actuellement une distance de 10 milles à partir du Palais. On veut compléter, cette automne même toute la distance entre Québec et le Pont-Rouge, Ste. Jeanne de Neuville.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR.—On vend actuellement à Montréal les billets d'une grande loterie pour diverses œuvres pies, entre autres la construction de l'église de l'Immaculée Conception, au montant de \$272,000, le premier lot étant à lui seul de \$10,000. Cette loterie est sous le patronage de Sa Grandeur, Mgr. de Montréal. Prix du billet \$1. S'adresser à M. F. X. Cochué, 256, rue Notre-Dame.